

COMMUNE DU MUY
AM/PM/2025 N°162**ARRETE DU MAIRE**

Réglementation particulière au stationnement devant le N°1 place de la République
Pour cause de déménagement
Le samedi 3 janvier 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment son article R 417-10 ;

VU la demande formulée le 30 décembre 2025 par monsieur Emmanuel FRANCES sis 1, place de la République 83490 Le Muy, sollicitant la réservation de trois places de stationnement devant le N°1, place de la République - 83490 Le Muy, afin de pouvoir effectuer son déménagement qui a lieu le samedi 3 janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Trois places de stationnement sont réservées devant le N°1, place de la République – 83490 Le Muy, du vendredi 2 janvier 2026 à 20h00 au samedi 3 janvier 2026 à 12h00, dans le cadre du déménagement.

ARTICLE 2 : Des panneaux de réglementation temporaire sont mis en place par les agents du centre technique municipal.

Aucun dépôt de matériaux n'est toléré sur le domaine public.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de la gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy
- Pétitionnaire

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site internet : ville-lemuy.fr

LE MUY, le 30 décembre 2025

Date :

31 DEC. 2025

Le Maire,

Liliane BOYER

